

Bulletin municipal
D'information
Keleier

VIE DE LA COMMUNE

ARCHIVES
MUNICIPALES

CULTURE ET
PATRIMOINE

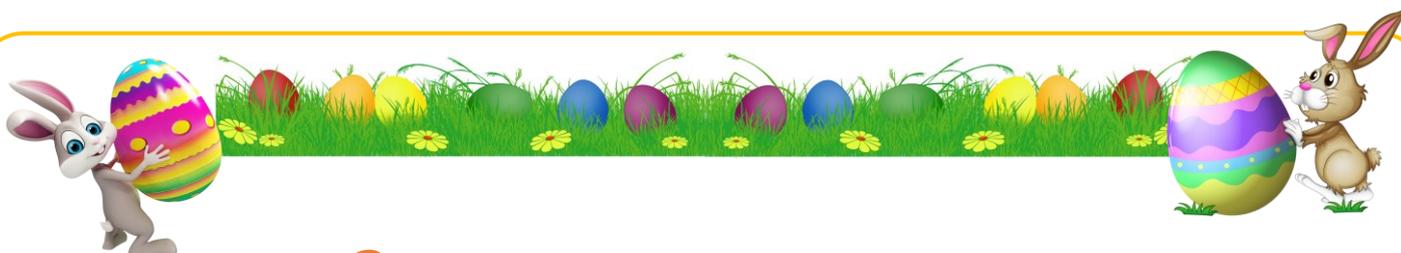
RESTAURATION
BOCAGE

ARRÊT SUR IMAGE

CRENN ALEXANDRE

ÉVÈNEMENT

LE TÉLÉTHON



Prochainement, près du terrain multisports !!!

Pour le bonheur des Petits et Grands ...



WWW.TREFLEVENEZ.FR

Sommaire

MEMENTO / INFOS PRATIQUES
Page 02/32

MOT DU MAIRE
Page 03/32

INFOS PRATIQUES MUNICIPALITÉ
Page 04 à 13/32

VIE DE LA COMMUNE
Page 14 à 15/32

ENVIRONNEMENT
Page 16/32

EVENEMENT
Page 17 à 21/32

ASSOCIATIONS
Page 22 à 23/32

INFOS DIVERSES
Page 24 à 28/32

ARRÊT SUR IMAGE
Page 29 à 31/32

PÊLE-MÊLE
Page 32/32



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? ⇒ Garçons et Filles français(es)

Où ? ⇒ À la mairie de ton domicile

Quand ⇒ À 16 ans

Limite ⇒ 3 mois suivant les 16 ans

Avec Quoi ? ⇒ Carte identité, livret de famille et
Justificatif de domicile

Pourquoi ?

⇒ Inscription automatique sur la liste électorale

⇒ Effectuer la journée d'appel de préparation à la journée
à la défense

⇒ Obtention Attestation recensement pour s'inscrire aux
concours et examens (code, conduite accompagnée, BAC,
BEP, CAP...

Mémento – Infos pratiques :

Mairie :

9 rue de la Mairie 29800 – TRÉFLÉVÉNEZ

02.98.25.17.09

mairie@treflevez.bzh

Maire : Georges PHILIPPE

Mairie Tréflévez	
Matin	Après midi
09h00-12h30	
09h00-12h30	13h30-17h00
09h00-12h30	13h30-16h00
Uniquement sur rendez-vous	

Bibliothèque	4 route de Ploudiry LA MARTYRE www.biblio-lamartyre.fr	02.98.25.13.01
S.I.P.P.	5 ROUTE DE Ploudiry LA MARTYRE	02.98.25.16.52
Maison des enfants	KERBRUG LA MARTYRE	02.98.25.15.69
Maison du Plateau	Route de Ploudiry LA MARTYRE	02.98.25.13.95

État civil :

- Naissance :
 - HAYE Alba, 22/12/2022
- Mariage :
 - EVRARD Guillaume et BRILEVA Daria, 07/01/2023
- Décès :
 - CRENN Alexandre, 15/02/2023

Urgence :

Défibrillateur : mur de la mairie

SAMU : 15 / Pompiers : 18

Gendarmerie : 02.98.85.00.82

Eau du Ponant : 02.29.00.78.78

E.D.F : 0.810.333.029

Mot du Maire :

Plantons des haies, plantons des arbres

La préservation de notre environnement est une préoccupation de la municipalité actuelle et l'a été aussi pour les municipalités précédentes.

Ceci s'est traduit par le « zéro pesticides » pour le traitement des bas-côtés de nos routes, de nos rues et du cimetière. Nous avons poursuivi cette action par la plantation de haies et arbustes à l'entrée du bourg, venant de Bellevue.

Jean-Luc LE STANC (1^{er} adjoint) et Didier SALAUN (conseiller) avaient amorcé une réflexion sur la plantation de haies bocagères sur le périmètre de captage de la station d'eau potable de Saint-Pierre.

Ils avaient pris contact avec les agriculteurs exploitant des parcelles sur le site (uniquement coupe et exportation d'herbe sans utilisation d'engrais et autres produits...) pour les sensibiliser à l'intérêt de protéger et développer la biodiversité sur le périmètre de captage.

Jean-Luc et Didier avaient obtenu leur pleine participation aussi la commune ayant transféré la compétence Eau Potable à la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas, celle-ci a pu, via la délégation de service public à Eau du Ponant, et en collaboration avec le Syndicat du Bassin de l'Elorn, procéder à la plantation de haies et arbustes sur le périmètre de captage et à l'intérieur de parcelles. Opération en partenariat également avec le Conseil Départemental du Finistère qui y participe en la subventionnant dans le cadre de son « Plan 500 000 arbres ».

Conseil Départemental qui nous subventionne, aussi, pour la plantation d'arbres que nous allons réaliser dans le bois de Ker-Georges, prochainement. En effet les actes de donation par les conjoints de la famille de Hervé du PENHOAT, à la commune, des parcelles représentant un hectare sont en cours de finalisation auprès de l'étude notariale. La plantation de 1 000 arbres, environ, devrait démarrer en début avril.

Que ce soit la municipalité, les agriculteurs, les professionnels, les particuliers, nous pouvons, tous et toutes, œuvrer pour protéger l'environnement, en favorisant la captation du Co2 notamment, dans le souci et le respect de nous-mêmes et celui des générations futures.

« Savez-vous planter des choux. Peut-être mais nous savons et saurons planter des arbres. »

Un tamm kaoz gant ar maer :

Plantomp girzhier, plantomp gwez

Prederiet eo an Ti-kêr a vremañ, evel ma oa bet an Tiez-kêr kent, gant gwareziñ hon endro.

Kement-se zo bet lakaet da dalvezout gant an diarbenn « diastuzer ebet » evit tretañ riblennoù hon hentoù, hor straedoù hag ar vered.

Kendalc'het hon eus ganti en ur blantañ girzhier ha brousgwez e mont tre ar vourc'h, pa zeuer eus ar C'hroashent. Jean-Luc AR STANK (Eilmaer 1^{añ}) ha Didier SALAUN (kuzulier) a oa krog da brederiañ evit plantañ girzhier war takad pakañ dour ar savlec'h dour mat da evañ e Sant-Pêr.

E darempred e oant bet gant al labourerien-douar hag a gorvo al logelloù-douar war al lec'h (nemet troc'hañ hag eziporzhiañ geot hep ober gant temzoù na produioù all...) evit sachañ o evezh war an traoù da ober evit gwareziñ ha diorren ar vevliesseurtesed war an takad pakañ dour.

Deuet e oa Jean-Luc ha Didier a-benn da lakaat anezho da gemer perzh da vat en diarbennoù-se. Rak-se he doa treuzkaset ar gumun ar gembeli Dour mat da Evañ da Gumuniezh tolpad-kêrioù bro Landerne-Daoulaz ha gallet he doa honnezh, dre an dileuriezhezh servij publik da Zour ar C'huzh-Heol, hag e kenlabour gant Sindikad Diazad an Elorn, plantañ girzhier ha brousgwez war an takad pakañ dour hag e diabarzh al logelloù-douar. Graet e oa bet e kenlabour ivez gant Kuzul-departamant Penn-ar-Bed a gemer perzh ivez en ur reiñ arc'hant e framm e « Steuñv 500 000 gwezenn ».

Ar C'huzul-departamant a ro arc'hant deomp ivez evit plantañ gwez, ur blantadeg hag a vo graet ganeomp e koad Kerjorj a-benn nebeut. Rak emeur o vont da beurchuiñ sevel an aktaoù donezoniñ er studi noter gant kenseurtesed familh Herve PENC'HOAD, evit reiñ logelloù, hag a zo dindan un hektar, d'ar gumun. E deroù miz Ebrel e tlefemp kregiñ da blantañ 1000 gwezenn pe war-dro.

Pe e vefe an Ti-kêr, al labourerien-douar hag al laborezed-douar, pe e vefe an hiniennoù, e c'hallfemp-holl ober traoù evit gwareziñ an endro, en ur aesaat pakañ ar Co2 dreist-holl, evit mad ha doujañs an holl ac'hanomp hag ar remziadoù da zont.

« Ha gouzout a rit plantañ kaol... marteze met gouzout a reomp ha gouzout a raimp plantañ gwez. »

Synthèses des délibérations des séances du Conseil Municipal

Séance 13 décembre 2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations, de questions ou modifications à formuler, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Convention d'échange de données géographiques et de services associés

GEOPAYS DE BREST est une plateforme où tout un chacun peut consulter les cartes et le cadastre. La commune doit s'engager à remonter les données relatives aux réseaux, voies et données cadastrales. C'est à titre gratuit, c'est un dans rapport gagnant/gagnant.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le modèle de convention d'échange de données géographiques et de services associés entre la Commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas**
- **Autorise le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas la convention d'échange de données géographiques et de services associés.**

2. Rapport de La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2021

La commune doit prendre connaissance du rapport sur la qualité et le prix du service public de l'Eau, compétence confiée dans le cadre d'une délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement à Eau du Ponant. Les rapports annuels sont des documents obligatoires qui visent à assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers et permettent de faire un bilan annuel du service.

Le maire explique que la compétence "eau et assainissement" est détenue par l'opérateur « eau du ponant ». A terme, toutes les communes auront le même tarif qui comprend des dépenses de fonctionnement et d'investissements pluriannuels. Les travaux sur la commune seront pris en charge techniquement et financièrement par Eau du Ponant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le rapport annuel d'Eau du Ponant sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

3. Révision du montant de l'attribution de compensation suite au transfert des compétences « mobilité » et « gestion des eaux pluviales urbaines »

Il y a deux méthodes de révision du montant :

- La fixation normée : évaluation des dépenses et recettes de fonctionnement d'après leur coût réel constaté dans le budget communal ; la prise en compte d'un coût annualisé de renouvellement des équipements pour les dépenses d'investissement et le coût global est imputé en fonctionnement.
- La fixation libre : modalité d'évaluation libres et la Possibilité d'imputer en investissement la partie de l'AC correspondant aux dépenses d'investissement

Deux évaluations sont prises en compte :

- Fonctionnement : sont pris en compte dans l'évaluation des charges transférées en fonctionnement : le coût de la gestion patrimoniale par les communes (dont une part de frais de fonctionnement pour les communes), les charges de gouvernance/planification, une part de frais de fonctionnement pour la Communauté, répartis selon une clé de répartition définie par la CLECT

- Investissement : sur la base d'un taux de renouvellement annuel de 1%, la CLECT propose que chaque commune ne verse, au départ, qu'un talon qui représente 20% de ce montant de référence. Le besoin de financement résiduel entre les travaux réellement réalisés et le talon versé par les communes est financé par la Communauté qui répercute le surcoût les années suivantes sur l'attribution de compensation de la commune. Dans ce cadre, l'attribution de compensation investissement serait imputée dans la section d'investissement des budgets communaux.

Le maire propose de s'inscrire dans le cadre de la fixation libre et au comptant.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de s'inscrire dans le cadre d'une fixation libre du montant de l'attribution de compensation liée au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » et fixe ce montant de la manière suivante : En fonctionnement : 3376€ et En investissement : 733€

4. Conditions de reversement de la part de taxe d'aménagement pour les dépenses d'équipement supportées par la CAPLD dans le cadre de l'exercice de ses compétences

Les membres du Conseil municipal considère que la commune de Tréflévénez n'est pas concernée car la part de la taxe d'aménagement pour les dépenses d'équipement supportées par la CAPLD dans le cadre de l'exercice ses compétences est de zéro%.

5. Déclaration d'intention relative à l'adhésion au service support (pack 3) du service informatique mutualisé porté par la communauté d'agglomération

Des propositions ont été formalisées pour la mise en place du service support (pack 3) en 2023 sur la base des objectifs fixés dans la convention de 2019 et des besoins supplémentaires exprimés depuis par les communes.

Les prestations proposées par le pack 3 se rapprochent au plus près des services rendus par un service informatique.

Le coût des moyens humains est réparti de la manière suivante : 30 % part fixe répartie entre les 21 entités, 60 % de part variable en fonction du nombre équipement et 10 % pour le dépassement des heures.

Le coût des moyens matériels est réparti de manière égale entre les 21 entités.

Le Maire informe qu'il va demander plus de détails sur la proposition. Il considère que le prestataire WEEOLOGIC actuel répond largement aux besoins informatiques de la mairie. Il précise que le coût de la prestation actuelle de WEEOLOGIC s'élève à 1000€ environ alors que le coût du pack 3 de la communauté d'agglomération semble s'élever à 3000€ la 1^{ère} année et 2000€ les suivantes.

Les membres du Conseil Municipal demande un report concernant la décision sur la déclaration d'intention relative à l'adhésion au service support (pack 3) du service informatique mutualisé porté par la communauté d'agglomération.

6. Clôture du budget relatif au lotissement Ar Waremm

Au vu des emménagements des nouveaux locataires à compter du 15 janvier 2023, sur proposition de la trésorerie, le Maire sollicite l'accord du Conseil pour clôturer le budget du lotissement Ar Waremm

Les dépenses courantes relatives aux reliquats de travaux de voirie du Lotissement seront imputées sur le budget courant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la clôture du budget relatif au lotissement Ar Waremm de Tréflévénez.

7. Enveloppe budgétaire relatif aux travaux de la mairie

Suite à une présentation de 3 scénarios lors de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2022, Le Conseil Municipal et le Maire ont demandé à l'Établissement Public Administratif (EPA) Finistère Ingénierie Assistance (FIA), de

soumettre de nouvelles propositions avec une démolition et reconstruction totale ou partielle de l'accueil, le bureau du Maire et la salle du conseil de la Mairie.

L'EPA FIA a transmis 3 autres propositions. Le Maire présente les plans des scénarios et voici les estimations financières prévisionnelles :



		surfaces (m ²)	ratio (€/m ²)	Coût total HT
Scenario 3 et 3bis	Déconstruction de l'espace accueil – secrétariat et bureau du maire – salle du conseil	75	260	20 000 €
	Construction d'une partie neuve (RDC)	45	2500	113 000 €
	Rénovation de la partie existante (RDC)	84	1600	134 000 €
	Isolation du R+1 et des combles	330	150	50 000 €
	Total bâtiment			319 000 €
	Aménagements extérieurs	180	120	22 000 €
Total travaux				339 000 €
Total opération (+35% environ)				458 000 €
Scenario 4	Déconstruction de l'espace accueil – secrétariat et bureau du maire – salle du conseil	75	260	20 000 €
	Construction d'une partie neuve (RDC)	58	2500	145 000 €
	Rénovation de la partie existante (RDC)	84	1600	134 000 €
	Isolation du R+1 et des combles	330	150	50 000 €
	Total bâtiment			351 000 €
	Aménagements extérieurs	180	120	22 000 €
Total travaux				371 000 €
Total opération (+35% environ)				500 000 €

Les montants tiennent compte de la hausse des prix potentiels. 35% ont été prévisionnés à cet effet, il faut rester prudent, c'est aussi le montant qui sert de base aux diverses demandes de subvention. Il faut aussi faire des études au niveau énergétique et l'inclure dans le projet.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent partir sur un projet de démolition, ils jugent qu'il y a moins de surprise que sur une rénovation ou il y a toujours des plus-values et des aléas. Cela semble beaucoup plus raisonnable. Le maire rappelle que les plans ne sont pas figés, que des modifications sont toujours possibles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le scénario 4 pour montant prévisionnel de 500 000€.

8. Autorisation demande de subvention

Vu les travaux de la Mairie et la détermination de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle d'un montant de 500 000€ dans le point précédent, le Maire sollicite l'autorisation de demander des subventions pour l'opération de rénovation et travaux de la Mairie selon le plan suivant :

- Etat + région + autres financements publics 80% du montant hors taxe soit 400 000€
- Autofinancement communal 20% soit 100 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander des subventions concernant le projet de rénovation et travaux de la Mairie.

9. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2022.

Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif. Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés comme suit :

Article	Libellé nature	Budget 2022	Anticipation sur crédits 2023
203	Frais d'étude	25 000.00 €	6 250.00 €
CHAPITRE 20		25 000.00 €	6 250.00 €
2121	Plantations d'arbres et arbustes	5 000.00 €	1 250.00 €
2128	Autres types agencements et aménagements	55 000.00 €	13 750.00 €
21316	Equipements du cimetière	5 000.00 €	1 250.00 €
21321	Immeubles de rapport	150 000.00 €	37 500.00 €
21351	Bâtiments publics	212 680.00 €	53 170.00 €
2151	Réseaux de voirie	229 200.00 €	57 300.00 €
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000.00 €	1 250.00 €
CHAPITRE 21		661 880.00 €	165 470.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus.

10. Création d'une aire de jeux

Le Maire informe que deux entreprises ont transmis un devis pour la création d'une aire de jeux sur la commune.

Jean-Luc LE STANC, 1^{er} adjoint commente les devis aux conseillères et conseillers. L'entreprise KOMPAN propose un devis de 24 941.42 €. L'entreprise MECO propose un devis de 25 869.60 €.



Les aires de jeux sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans. Des jeux plus bas sont adaptés pour les plus petits.

Le Conseil Municipal met l'accent sur l'entretien des cordes et câbles et leurs compositions. Certains des membres apprécient plus la structure de MECO qui s'intègre plus à l'environnement, au paysage avec les couleurs bois et vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise MECO pour un montant de 25 869.60 €, pour les raisons suivantes : la structure proposée s'adapte visuellement à l'environnement rural de Tréflévénéz et propose un peu plus d'activités.

11. Les horaires de l'éclairage public

Le maire explique qu'actuellement les horaires d'éclairage publiques sont fixées à une mise en route à 6h30 le matin et une extinction à 21h30 le soir, dans le bourg et la zone des landes. L'extinction du matin et la mise en route du soir est gérée automatiquement via les programmes des horloges astronomiques intégrées aux installations.

Actuellement la zone des landes n'a pas d'activité le soir, dans un souci d'économie d'énergie, il y a une demande d'extinction plus précoce à 19h30.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la modification des horaires de l'éclairage public sur la zone des Landes de Tréflévénéz de 19h30 à 06h30.

Séance 14 mars 2023

1. Vote des Comptes Financiers Uniques (C.F.U.) 2022

Le Maire met en évidence quelques points du rapport :

- Résultats de clôture de l'exercice 2022, sont repris au budget 2023
- + 270 721.89€ en section investissement
- +440 672.04€ en section de fonctionnement ou en section d'investissement
- Données de l'exécution budgétaire :
 - o Hausse du nombre de lignes de mandants en 2022 (687) par rapport à 2021 (497)
 - o Délai global de paiement passé de 28.17 jours à 17.60 jours
 - o Hausse du nombre de ligne de titres en 2022 (124) en 2021 (75)
 - o Délai de recouvrement passé de 34.21 jours à 13.71 jours
 - o Indicateur de pilotage comptable en 2021 : 92.31/100 en 2022 : 100/100

Le Maire félicite Paola JACOPIN et Sylvie DONVAL GALLON pour la qualité du travail comptable ainsi traduit par un IPC (indicateur de pilotage comptable) de 100%.

1.1. CFU budget panneaux photovoltaïques

Le Maire présente les comptes de l'année 2022 :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieur		14 813,53 €
Dépenses	33,72 €	0,00 €
Recettes	1 385,00 €	0,00 €
Résultats	1 351,28 €	14 813,53 €
Résultat global		16 164,81 €

La commune a réalisé une recette de 1 385 € de vente d'électricité de l'été 2021 à l'été 2022, il en sera de même dans les 19 prochaines années. A contrario, il n'y a eu qu'une dépense de 33.85€. C'est un résultat favorable pour la commune.

Il rappelle que l'installation de panneaux photovoltaïques est un fort message en faveur de l'environnement et de l'indépendance énergétique et invite l'ensemble des administrés à faire même.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité adopte le Compte Financier Unique 2022 du budget « panneaux photovoltaïques ».

1.2. CFU budget lotissement Ar Waremm

Le Maire présente les comptes de l'année 2022 :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieur	13 225,26 €	- 29 195,85 €
Dépenses	42 421,11 €	0,00 €
Recettes	29 195,85 €	29 195,85 €
Résultats	0,00 €	0,00 €
Résultat global		0,00 €

Le Maire explique que le CFU du Lotissement Ar Waremm est un budget de clôture, des écritures comptables finalisant le budget. Il n'y a de ce fait pas de résultat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte Financier Unique 2022 du budget lotissement Ar Waremm.

1.3. CFU budget Commune

Le Maire présente les comptes de l'année 2022 :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieur	270 200,00 €	216 073,99 €
Dépenses	217 631,73 €	195 162,52 €
Recettes	388 103,77 €	249 810,42 €
Résultats	440 672,04 €	270 721,89 €
Résultat global		711 393,93 €

Le Maire informe que le CFU budget de la commune ne présente pas vraiment de surprise dans les dépenses et les recettes. Des marges de manœuvres sur les sections investissements et fonctionnements avaient été prévues qui n'ont pas été utilisées et restent confortables. Le passage des comptes se fait en toute sérénité. Il se montre confiant au vu de la stabilisation au niveau de la gestion du secrétariat et de la comptabilité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte Financier Unique 2022 du budget de la commune

2. Affectation des résultats 2022

Vu le projet du budget primitif 2023, il est proposé le vote de l'affectation des résultats de l'année 2022 comme suit

Budget	Libellé	Résultat 2022	Imputation BP 2023	Libellé	Montant
Commune	Résultat de fonctionnement	440 672,04 €	002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	236 650,00 €
			1068	Excédent fonctionnement capitalisé	204 022,04 €
	Résultat d'investissement	270 721,89 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	270 721,89 €
Panneaux photovoltaïques	Résultat de fonctionnement	1 351,28 €	002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	1 351,28 €
	Résultat d'investissement	14 813,53 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	14 813,53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'affectation des résultats de l'exercice 2022 aux budgets primitifs conformément au tableau présenté ci-dessus.

3. Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour l'instant la commune ne se positionne pas sur la taxe sur les locaux vacants. La démarche est en cours de clarification avec la CAPLD. Les communes ont la possibilité de baisser les taux mais par la suite il sera impossible de les remonter et d'obtenir des subventions. Le Maire propose de maintenir les taux à l'identique des années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.44 %

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.99 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.71 %**

4. Vote des budgets 2023 et fongibilité des crédits

1.1. CFU budget panneaux photovoltaïques

Le Maire signale que Budget primitif 2023 a fait l'objet d'un travail de préparation et d'arbitrages de la commission finance. Il est présenté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le budget est présenté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 400,00 €	2 400,00 €
Investissement	15 860,00 €	15 860,00 €
Total	18 260,00 €	18 260,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le budget primitif 2023 panneaux photovoltaïques, conformément aux documents présentés en séance.

1.2. CFU budget Commune

Le Maire signale que Budget primitif 2023 a fait l'objet d'un travail de préparation et d'arbitrages de la commission finances. Il est présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le budget s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	562 900,00 €	562 900,00 €
Investissement	718 000,00 €	718 000,00 €
Total	1 280 900,00 €	1 280 900,00 €

Détail des principales dépenses d'investissement :

Chapitre / Article	Désignation	Montant
204 / 2041582	Bâtiments et installations	12 000,00 €
204 / 206	Attributions compensations	755,00 €
20 / 2031	Frais d'études	45 000,00 €
21 / 2121	Plantations d'arbres et arbustes	20 000,00 €
21 / 2128	Agencements et aménagements de terrains	28 000,00 €
21 / 2132	Bâtiment de rapport	10 000,00 €
21 / 21351	Installations générales, aménagements des constructions	15 000,00 €
21 / 2151	Réseau de voirie	300 000,00 €
21 / 21538	Autres réseaux	40 000,00 €
21 / 2188	Autres	5 000,00 €
23 / 2313	Constructions	241 500,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Article 1 : VALIDE le budget primitif 2023 de la commune, conformément aux documents présentés en séance ;

Article 2 : AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

5. Convention AMO voirie 2023

La Communauté d'agglomération a décidé d'étendre ses missions d'assistance aux communes et syndicats de son territoire dans le domaine de la voirie et des infrastructures :

- À la préparation des programmes de travaux d'entretien et de gros entretien,
- Au suivi de travaux et l'établissement d'un diagnostic général de voirie,
- À des missions spécifiques en lien avec la gestion de la voirie communale.

Dans ce cadre, les services communautaires livreront à la commune, deux prestations comprenant :

- L'assistance pour l'opération de mission de travaux de voirie sollicitée,
- La passation du marché relatif à l'opération.

Cette mission d'assistance possède un caractère administratif, financier et technique pour un montant de 918.84€. Le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention AMO voirie 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention AMO voirie 2023, pour le montant de 918.84€ pour les prestations n°1-1, 1-2, 1-3, 1-4, 2, 3, 4-1, 4-2, 4-3, 5 citées dans ladite convention.

6. Convention Géoréférencement des réseaux d'éclairage public programme 2023

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géoréférencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1er janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.
- 1er janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à : 2300€ HT. Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit : Financement du SDEF : 1 610,00 € HT et Financement de la commune : 690.00€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Accepte le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF,**
- **Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 690,00 €,**
- **Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

7. Convention SDEF audit énergétique de bâtiment public

Le SDEF exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce également au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. L'article L.2224-31 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie (disposition qui figure à l'article 3 des statuts du SDEF).

Ainsi, le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine. Depuis le comité syndical du 18 décembre 2020, le SDEF propose à ses membres de réaliser des audits énergétiques de leur patrimoine bâti.

En effet, le règlement financier du SDEF, prévoit une prise en charge 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment. Au-delà de 2 500 € HT, les coûts sont pris en charge à 100% par la collectivité.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission. Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m ²)	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Mairie + Salle Communale	9 rue de la Mairie 29800 TREFLEVENEZ	< 499 m ²	Article 4 : audit énergétique Article 5 : Plus-value métrés	NON

Le montant de la prestation réalisée dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 850,00 € HT, soit 3 420,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation. La participation du SDEF, d'un montant de 2 250,00 €, lui sera versée ensuite.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le projet d'audit énergétique des bâtiments public en lien avec le programme ACTEE.**
- **Approuve les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 420,00 euros.**
- **Autorise la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation.**
- **Autorise le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.**

8. Convention groupement de commande Entretien et maintenance des toitures

Le maire explique que l'objectif du groupement de commande entretien et maintenance des toitures est de faire des économies d'échelle et mutualiser le processus et procédures.

La convention précise les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande. La CAPLD est désignée comme responsable des opérations de passation du marché public. Les frais seront pris en charge par le groupement et donneront lieu à une facture détaillée et un titre de recette de la part la CAPLD.

La société sélectionnée devra passer sur site une à deux par an. Si des travaux sont identifiés sur les toitures, un devis sera établi dans tous les cas.

Le maire rappelle qu'il n'est pas facile de trouver des couvreurs actuellement. Il ne se déplace que s'ils peuvent faire un chiffre d'affaires intéressant. Les membres du Conseil Municipal ne trouvent pas forcément l'utilité de cette convention. Ils pensent que ce n'est pas forcément les meilleurs qui sont retenus pour les travaux. Ce sont des gros marchés, de grosses entreprises.

Le Conseil Municipal décide de se pencher plus en détail sur le sujet et demande le report à la prochaine séance.

9. Convention archivages avec la CDG29

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier nos relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Le Maire tient à féliciter pour le travail effectué jusqu'à maintenant. Il se dit satisfait de l'encadrement des jeunes lors de l'opération argent de poche pour l'aide à l'archivage. L'archiviste du CDG29 présente sur le site très apprécié leurs aides. Le Maire invite l'assemblée à adopter la « convention-cadre » proposée par le CDG29.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1, décide :

- **D'APPROUVER les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère, et D'AUTORISER Le Maire, à signer ladite convention.**

10. Convention surveillance et entretien défense extérieure et contre les incendies

La Communauté d'agglomération a confié à l'Eau du Ponant, le soin d'assurer la surveillance et l'entretien des installations extérieurs de défenses contre les incendies.

Installations concernées	Réseaux de distribution public d'eau potable
	Poteaux incendie privés de la Commune de Tréflévénez ayant un caractère public
Obligations « Eau du Ponant »	Surveillance et le contrôle réglementaire
	Réalisation travaux sur le patrimoine public de défense contre l'incendie
Rémunération	Pour 2023 : Puo (Prix unitaire ouvrier) 46.05€ HT X Nbre Poteaux Incendie
	Les années suivantes - Révision du Puo en prenant compte de l'inflation - Réévaluation du nombre de poteaux incendie

Le Maire explique qu'auparavant ce sont les agents du SIPP qui effectuaient les contrôles. Avec cette proposition, les contrôles seront plus fiables réglementairement. Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention pour la surveillance et l'entretien de la défense extérieure contre l'incendie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à la convention pour la surveillance et l'entretien de la défense extérieure contre l'incendie, pour le montant de 46.05€ HT par poteaux.

11. Soutien de l'hôpital et maternité de Landerneau

Le Maire rappelle le contexte et l'action menée par les maires des communes du territoire.

Il indique que considérant la nécessité de permettre un égal accès aux soins à tous les habitants du territoire et au danger de voir disparaître de façon définitive la maternité de l'hôpital de Landerneau, faute de recrutement de médecins anesthésistes. Ce qui pourrait entraîner une fermeture d'autres services de l'hôpital de Landerneau.

Le Maire propose au Conseil Municipal une motion qui sera adressé au Préfet du Finistère et à l'agence Régionale de Santé.

- Souhaitant un maintien de la maternité de Landerneau
- Inquiets des risques que peuvent rencontrer les futures mamans et bébés
- Inquiets devant le manque de médecins anesthésistes au niveau national comme au niveau local

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir l'hôpital et de maintenir la maternité de Landerneau.

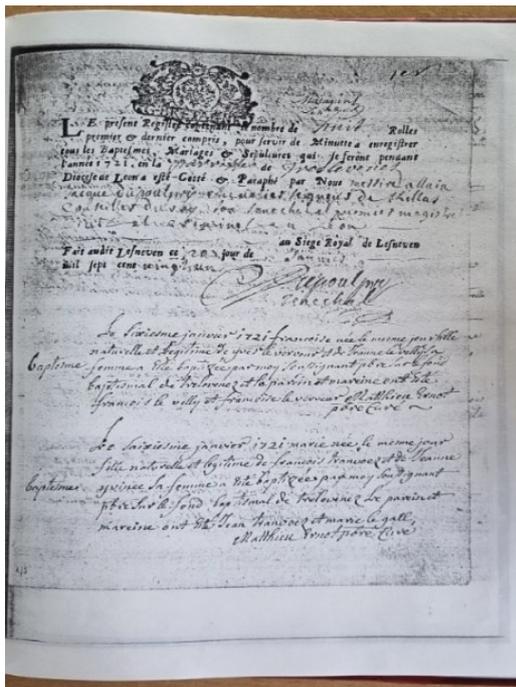
Archives communales – des registres historiques



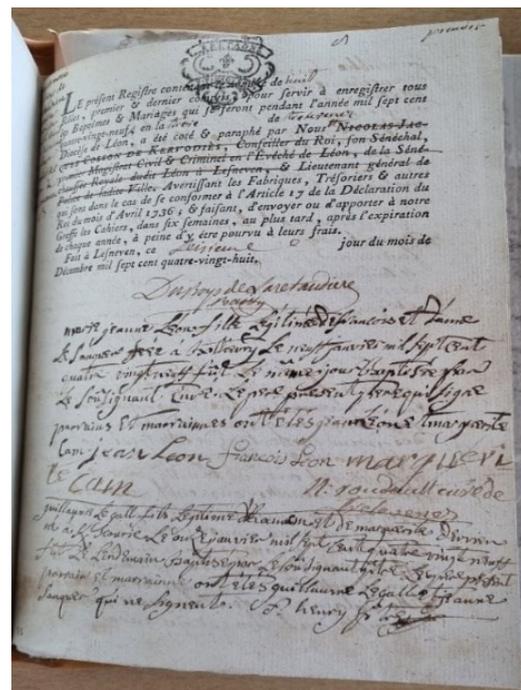
Véronique Da Rosa Coelho, archiviste coordinatrice au centre de gestion a été missionné pour l'archivage de documents de la Mairie. La procédure consiste à trier, éliminer, classer, rédiger le répertoire des archives et les bordereaux de dépôts mais aussi effectuer le conditionnement des documents et de former et sensibiliser à l'archivage.

Des documents historiques datant, pour les plus anciens, de 1721 ont été découverts. Ce sont notamment des registres paroissiaux de baptêmes, de mariages et de sépultures écrits et validés par le sénéchal Jean-François de Poulpry, chevalier, seigneur et conseiller du Roi « **pour la trêve de Tréflévénéz** ».

⁽¹⁾ Dans le cadre de l'opération Argent de poche, trois jeunes de la commune, Charlotte Masson, Raphaël Comte et Nolan Le Stanc, encadrés par Sandrine Laurent, adjointe et Corinne Bodremon, conseillère municipale, ont aidé l'archiviste dans ces opérations. Les trois jeunes ont ainsi découvert une face méconnue du travail en mairie et par là même, l'histoire de leur commune à travers les grands évènements de vie de leurs aïeux. Un temps où le téléphone portable n'existait pas encore et où l'écriture à la plume d'oie était l'usage. ⁽¹⁾ source Ouest-France).



Année 1721



Année 1789



Les forces vives devant le château de Kerezellec

Samedi 21 janvier, Georges Philippe, maire, accompagné de ses adjoints, a reçu, à la mairie, toutes les personnes qui entreprennent dans la commune et que le maire appelle les « forces vives » de Tréflévénez. Ce rendez-vous annuel a repris cette année, après deux ans d'interruption et a ainsi permis au maire de remercier toutes ces personnes qui, dans divers domaines, industriels, agricoles, commerciaux ou associatifs s'impliquent dans la vie de la commune.

Il a mis particulièrement en avant ceux qui, depuis deux ans et malgré la situation économique difficile, se sont lancés à leur tour. Il a ainsi remercié Daria Breliva-Evrard qui s'est lancée dans son activité de bien-être au moulin de Kervezellou, Christelle Masson pour la location de salles et bientôt de chambres d'hôtes au château de Kérézellec, Fabien Le Lann pour son entreprise de paysagiste, sans oublier le monde agricole avec l'installation de Benjamin Cabirou dans l'exploitation du bourg et d'Adrien Tanneau, associé au Gaec Van Meteren dans une exploitation laitière bio. La matinée s'est poursuivie par la visite du moulin de Kervezellou et les explications de Daria sur son activité et par une sympathique réception au château de Kérézellec.

(Source Télégramme)



Opération restauration du bocage

Un bocage bien entretenu afin de préserver nos ressources en eaux !!!



Suite au transfert de compétences, la CAPLD, Eau du Ponant ont repris le flambeau en confiant au Syndicat du Bassin de l'Elorn (SBE) la maîtrise d'œuvre de l'opération. Les représentantes du SBE ne pouvaient que féliciter la municipalité pour l'anticipation dans cette approche environnementale et nous a remercié pour le travail d'approche qui avait permis d'emmener avec nous les agriculteurs à partager cette ambition commune.

La municipalité de TREFLEVEZ, via Jean-Luc LE STANC et Didier SALAUN, avaient, avant le transfert de la compétence Eau potable à la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau, au 1^{er} janvier 2019 (à ce moment Communauté de Communes.) déjà sensibilisés les agriculteurs, exploitant les parcelles du périmètre de captage de Saint Pierre, de l'importance de préserver la biodiversité sur ces terres. Une plantation de haies sur les talus et dans les parcelles avait été évoquée et les agriculteurs avaient adhéré à cette proposition. Ils montraient ainsi leur volonté de participer à la protection de la ressource en eau potable

La campagne de plantation de 1000 arbres (sur 1,4 KM) a été mise en œuvre la 2^{ème} semaine de mars 2023, du 06 au 10 mars. Le repeuplement végétal se situe sur le périmètre de captage de Saint-Pierre et Milinic à Tréflévénéz. Cette opération de restauration du bocage est organisée par la Syndicat de Bassin de l'Elorn, dans le cadre de la délégation du service d'eau potable par la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas à Eau du Ponant.



Évènements :

Repas Crêpes du Téléthon du 3 décembre 2022

Le comité des loisirs et la municipalité de Tréflévénez ont invité la population de la commune et extérieure à un repas crêpes dans le cadre du Téléthon, le samedi 3 décembre 2022. De nombreux bénévoles se sont mobilisés et ont mis rapidement sur pied l'organisation. Les crêpières, sur le pied de guerre dès le matin, ont régalié les convives de leurs crêpes, blé noir et froment, et ce avec le sourire qui ne les a pas quittées de toute la journée, pour soutenir cette noble cause. La centaine de personnes ayant répondu à l'appel a bénéficié de l'accompagnement musical du groupe Bepsort.

Plusieurs danseurs ont pu exercer leurs talents en danses bretonnes, celtiques et de société. Tout un chacun, que ce soit par son bénévolat ou sa participation, a retrouvé le plaisir de partager un moment festif en marquant sa solidarité à la recherche médicale. Les membres du comité des loisirs remettront, la semaine prochaine, le bénéfice de la journée au délégué du Téléthon.



Vendredi 16 décembre 2022, le comité des loisirs de Tréflévénez a remis au Téléthon le bénéfice de la soirée crêpes organisée le samedi 3 décembre. Sous l'impulsion de Daniela Le Gall-Bessac, le comité des loisirs et plusieurs bénévoles avaient mis sur pied cette manifestation d'intérêt général. C'est une centaine de personnes qui s'était déplacée, venant marquer leur soutien et leur solidarité à la recherche médicale. Daria Breliva, secrétaire du comité des loisirs, et Daniela Le Gall-Bessac ont affiché un large sourire en confiant, vendredi, le chèque d'un montant de 602 € à René Floch, référent Téléthon sur Landivisiau. Un couple de la commune, souhaitant garder l'anonymat, a également fait un don (source Télégramme).



DECORATION 2022



La commune a loué du matériel de la société Lumières et créations, pour le projecteur dynamique « flocons et étoiles jaunes et blancs » placé sur la façade de notre église, ainsi que les grosses boules rouges et guirlandes à LED avec scintillement rouge.



Comme chaque année, nos 3 nounours, le sapin et les guirlandes lumineuses ont fait leur apparition au sein de la mairie. Paola, notre secrétaire a fait preuve d'imagination en imprimant et affichant plusieurs images évoquant Noël sur les vitres de la mairie.



DISTRIBUTION DES CADEAUX AUX ENFANTS



Comme chaque année, il est offert à chaque enfant de la commune, de la naissance à 12 ans un bon d'achat pour Noël. Pour le Noël 2022, 41 cadeaux ont été offerts par le Père Noël.

Chaque famille a pu choisir dans trois enseignes différentes à Landerneau, Eglantines et Coquelicots, Le passager du livre et Joué Club.

La distribution des cadeaux s'est déroulée dans la salle Bellevue, dans un décor féérique imaginé par les conseillers municipaux, le samedi 18 décembre 2022 18 heures (jour de la finale de la coupe du monde de Foot France-Argentine ☺). Corinne, notre druidesse a préparé la potion magique (le vin chaud) pour les irréductibles Tréflévénéziens et Tréflévénéziennes avec soupçon de magie...



Vœux du 08 janvier 2023

Georges Philippe, le maire, et les élus du conseil municipal ont adressé leurs vœux à la population de la commune à l'occasion de la nouvelle année. Une cérémonie qui faisait son retour après trois ans d'interruption.

Le maire a introduit son discours en remerciant le personnel administratif du plateau qui a fait preuve de solidarité pour remplacer la secrétaire titulaire absente depuis de longs mois jusqu'à l'arrivée de Paola JACOPIN, employée à mi-temps avec la commune de Saint-Eloy.

Depuis deux ans, de nombreux projets ont vu le jour avec la démolition et la reconstruction de la maison du Minihi, la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle Tromelin, le réaménagement du bois Antoine-de-Rusquec et la finalisation des travaux du lotissement Ar Waremm.

D'autres projets sont d'ores et déjà programmés, notamment la reconstruction de la mairie pour la rendre plus accueillante, ou encore la plantation de 1 000 arbres dans le bois de Ker Georges. Georges Philippe a voulu mettre à l'honneur tous ceux qui ont lancé une activité professionnelle à Tréflévénez et qui permettent de maintenir le dynamisme de la commune avec une population qui devrait rapidement atteindre 300 habitants.



CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES POUR LES ENFANTS JUSQU'À 12 ANS



SAMEDI 8 AVRIL 2023
11H A 12H



AU BOIS LE RUSQUEC
TREFLEVENEZ

JOYEUSES PAQUES A TOUS





Les compositions de l'art floral– SPLENDIDE !



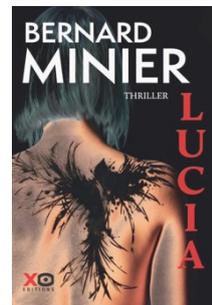
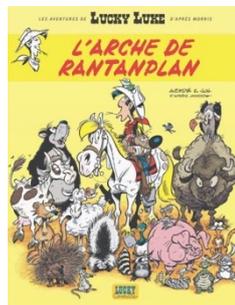
Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le mardi de 18h00 à 19h30 et le dimanche de 10h00 à 12h00.

L'accueil des scolaires est assuré par Chiraz BASLY le vendredi de 15h30 à 16h30.

Origine des inscrits (en famille) et évolution entre 2021 et 2022					
	La Martyre	Ploudiry	Tréflévénez	Autres	Total
2021	25	11	3	5	44
2022	31	13	4	2	50 (+6)

Voici quelques livres achetés récemment et qui ont retenu notre attention ...



Joyeuses Pâques ! Bonne lecture à tous et restez curieux !



Tréflévénéz Enchanté - Carnaval



Tous les 2 ans, la commune participe au défilé du carnaval de la lune étoilée, à Landerneau. Les bénévoles tréflénéziens et tréflénéziennes consacrent un peu de leur temps dans la conception des chars et des costumes suivant les capacités de chacun.

Vous avez Envie de partager ces moments, représenter et intégrer notre commune, donner un peu de votre temps, de vos compétences peut-être ? Pérennisons la belle aventure commencée, rejoignez nous, pour le prochain carnaval ! Cela serait dommage d'annuler notre participation !!!



Merci de contacter Christelle YVINEC par le biais de la mairie.

Allez hop on y va en route pour l'aventure...



Un plateau Sportif

ALBUM PHOTOS



sipp



Eps dans les écoles du plateau

Jeux de raquettes à l'école du tréhou



Sports collectifs à l'école st joseph



Randonnée vélo avec le RPI

Entrainements clubs sportifs



Gymnastique - Energym



Ploudiry-sizun handball



Alpp Badminton

Sport été

Kayak à Crozon



Sport été 2022

u
n
p
l
a
t
e
a
u
s
p
o
r
t
i
f

Ensemble adoptons des gestes responsables pour notre commune et la planète...

La durée de vie des déchets dans la nature



mouchoir en papier

3 mois



mégots de cigarettes

1 à 2 ans



ticket de bus

1 an



chewing-gum

5 ans



canette en métal

100 à 500 ans



briquet en plastique

100 ans



sac plastique

450 ans



carte bancaire à puce

1 000 ans



bouteille en verre

4 000 à 5 000 ans

Horaires de passage

Ne vous fiez pas à l'heure de passage habituel ! Une panne, des travaux, etc... peuvent entraîner un passage anticipé des équipes de collecte.

- Si vous êtes collectés le matin entre 05h00 et 13h30, merci de présenter votre bac la veille au soir à partir de 18h.
- Si vous êtes collectés l'après-midi entre 11h30 et 20h00, merci de présenter votre bac le matin avant 11h00.



Vous souhaitez une aide dans vos démarches... (Logement, santé, impôts...)



Depuis le 6 mars 2023, la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas (Finistère) propose un nouveau service pour accompagner ses habitants dans leurs démarches administratives. Un agent France Services vient d'être recruté pour effectuer des permanences hebdomadaires dans les communes de Daoulas et Ploudiry (sur rdv).

PLOUDIRY	MARDI/MERCREDI/JEUDI	9-12H30	06.16.42.27.07	franceservices@capld.bzh
DAOULAS	LUNDI/VENDREDI	8H45-12H 13H30-17H		

Stéphanie GIRON est venue se présenter et présenter ses missions à la Mairie de Tréflévénez le jeudi 16 mars 2023. Le Maire et Madame Sandrine LAURENT sollicitent des permanences à la mairie au moins un fois par mois. Une demande va être faite auprès du service en ce sens.



NOUVEAU

Vous êtes propriétaire ?

Que vous soyez un particulier ou une personne morale, avec **Gérer mes biens immobiliers**, dites-nous tout et simplifiez vos démarches.



Rendez-vous sur impots.gouv.fr
et sur votre espace particulier
ou professionnel, à la rubrique
« Biens immobiliers ».



Ateliers informatiques

La dématérialisation des documents (CPAM, MSA, Caisse de retraite, impôt...) est de plus en plus notre quotidien, c'est pourquoi, la commune de Tréflévénez souhaite proposer des ateliers « initiation l'informatique ».

Merci de vous inscrire au secrétariat de mairie afin de recenser vos besoins et mettre en place l'activité.



Les gestes qui sauvent...



Saviez-vous que si les français étaient formés aux gestes qui sauvent nous pourrions sauver 20 000 vies par an ? Pour préserver la santé de tous, Groupama renouvelle son action **LES GESTES QUI SAUVENT** en partenariat avec l'Union Départementale des sapeurs-pompiers du Finistère, dont l'objectif est de **FORMER GRATUITEMENT PLUS DE 3 000 PERSONNES** aux gestes qui sauvent **du 07 au 14 avril 2023**.

La formation de 2 heures abordera les thèmes suivants : La protection, L'hémorragie, Le massage cardiaque avec l'utilisation d'un défibrillateur

Rejoignez le programme et inscrivez-vous en scannant le QR code :



Venons en aide aux aidants ...

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?

Café des aidants®
Pays de Landerneau-Daoulas

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le *Café des aidants* est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès.

Organisé par **LANDERNEAU DAOULAS** Avec le soutien de : **Association Française des aidants**

Café des aidants®
Pays de Landerneau-Daoulas

Nous vous donnons rendez-vous le premier **Jeudi** de chaque mois, de **14h00 à 16h00**, autour d'un thème. Gratuit et anonyme.

PROGRAMME

Jeudi 4 mai 2023

Qu'est-ce que je peux attendre des autres ?

Jeudi 1^{er} juin 2023

Prendre soin de moi.

Jeudi 6 juillet 2023

Au fil des rencontres.



À cette adresse :
La Cimenterie, 1^{er} étage
12 rue Saint Ernel 29800 LANDERNEAU

Contact :
CLIC pays de Landerneau-Daoulas
clie@capld.bzh
02 98 85 99 08

Le Café des aidants est soutenu par nos partenaires :



Bientôt le programme du 2^{ème} semestre 2023

CRENN ALEXANDRE – ARTICLE BM PRECEDENTE PARUTION

En hommage à Alexandre CRENN, nous avons décidé de vous faire partager une nouvelle fois, l'interview réalisée par Marie-Claire FOUILLARD, (1^{ère} adjointe 2014-2020), en octobre 2015.

Qui, en arrivant au bourg de Tréflévénez, n'a pas aperçu, à un moment ou à un autre, le petit tracteur rouge



qui s'affaire avec au volant Alexandre ? Pas de cabine pour se protéger du vent et de la pluie ; la casquette suffit !

La vie d'Alexandre est toute entière liée à Tréflévénez ; c'est là qu'il est né (à Kérifin en 1931) et que se sont déroulés son enfance, sa vie professionnelle, sa vie familiale, mais aussi sa vie au service de la commune (42 ans dont 36 ans en tant qu'adjoint au maire).

Mais laissons la parole au Tréflévénézien pure souche ...

Marie-Claire : Vous êtes né à Kérifin, mais très vite vous êtes venu au bourg « dans la ferme du bourg » à côté de l'école ; pouvez-vous nous

en parler ?

Alexandre : Mes parents sont venus au bourg en 1935 car il y avait une petite ferme qui était en vente. Je me suis retrouvé orphelin à 9 ans et j'ai été élevé par mon oncle ; à l'école primaire à Tréflévénez nous n'avions pas le droit de parler breton dans la cour alors qu'à l'église et au catéchisme, il n'y avait que le breton. J'ai eu mon certificat d'études en 1944 ; puis j'ai fait une année à Landerneau à ST Jo pour avoir le niveau du brevet agricole et j'ai aussi suivi des cours par correspondance : j'ai d'ailleurs toujours le livre.

Marie-Claire : et ensuite ?

Alexandre : j'ai été salarié agricole pendant quatre à cinq ans chez Le Bras puis j'ai repris la ferme à 21 ans et je me suis marié en 1952 avec Francine de Ploudiry.

A cette époque, j'avais principalement des chevaux et des poulains, et j'allais à la foire à Landerneau, Lesneven, Commana.

A la foire de Commana, j'ai vendu un cheval bien dressé, un bon prix, ce qui m'a permis en 1954 d'acheter mon premier tracteur : un Massey Harris, c'était le 4^{ème} ou le 5^{ème} tracteur sur la commune, le prix de mon cheval c'était la moitié du prix du tracteur.

J'ai également dû faire mon service militaire à l'âge de 26 ans et je pensais qu'en ayant 3 enfants, j'aurais été dispensé ; mais non ; j'étais à Quimper et revenais en train de Quimper à Landerneau et mon cyclomoteur m'attendait à Landerneau. Heureusement qu'à cette époque Francine avait sa sœur qui l'aidait dans les tâches quotidiennes.

Avec Francine, nous vendions les produits de la ferme, œufs, beurre, lait, et quelques sacs de patates. Je livrais ces produits à Landerneau en cyclomoteur et le samedi après-midi c'était « le journal de la semaine » dans notre ferme à Tréflévénez car les femmes du bourg venaient chercher leur beurre

et racontaient ce qui se passait dans la campagne ; à cette époque il y avait bien plus de monde au bourg ; les hommes travaillaient à l'extérieur et les femmes étaient journalières dans les fermes.

Marie-Claire : vous ne deviez pas avoir de mal à vendre votre beurre car il était certainement très bon et en plus, bien présenté par Francine.



Alexandre : oui, on se partageait le travail ; Francine faisait le beurre et mettait chaque motte dans un moule à beurre ; mais je prenais ma part à ce travail car c'est moi qui généralement trayais les vaches.

Marie-Claire : votre ferme a bien évolué au fil des années et les productions se sont diversifiées.

Alexandre : j'ai progressivement acheté des terres puis augmenté la superficie (Coat Huel, Botrévy, Kerjestin ...) ce qui m'a permis d'avoir de plus grandes surfaces en pomme de terre de semences. La ferme s'est modernisée en 1963 : étable, machine à traire, puis plus tard comme mes enfants grandissaient, j'ai construit une porcherie. J'ai toujours eu aussi des bêtes à viande.

Marie-Claire : si vous avez pu acheter des terres à Tréflévénez, c'est qu'il y avait à ce moment-là plus de fermes que maintenant.

Alexandre : il y avait effectivement entre 20 et 25 fermes à Tréflévénez à cette époque.

Marie-Claire : si vous comparez la vie d'un agriculteur actuellement par rapport à ce que vous avez connu en début d'activité que diriez-vous ?

Alexandre : les fermes étaient petites, mais il y avait de l'entre-aide ; chacun gagnait sa vie comme il pouvait. Actuellement, les gens sont plus aisés dans leur travail, mais c'est la tête qui ramasse.

Marie-Claire : votre hangar a quelques fois été « réquisitionné » pour des fêtes dans la commune.

Alexandre : effectivement, quand les patates étaient parties il y a eu quelques fois bal dans le hangar, mais il n'y avait pas grand monde ; il y avait plus de monde à Tréflévénez quand il y avait des courses de vélo ; il y a eu aussi ma grange qui a servi souvent pour faire le kig ar farz de la paroisse.

Marie-Claire : il y aurait sans doute beaucoup à dire sur la vie de la ferme dans le bourg de Tréflévénez, mais il y a un autre aspect de votre personnage qui est tout aussi important et qui concerne votre vie publique à Tréflévénez et votre longue implication au service de la commune.

Alexandre : oui j'ai fait 7 mandats et 42 ans de service ! J'ai débuté comme conseiller municipal en 1959 et j'ai été adjoint depuis 1965 ; j'ai arrêté en 2001, j'ai connu 3 maires :

- Louis Guéguen jusqu'en 65 et de 1971 à 1972
- Henri Denniel de 1965 à 1971
- Joseph Le Bras de 1973 à 2001

C'est une longue histoire, pleines de péripéties, par exemple :

- Louis Guéguen s'est retiré en 72 et pendant 10 mois à 1 an, il n'y a pas eu de maire et la préfecture a dû nommer maire : Mr Jacq qui habitait au bourg et travaillait à l'arsenal.
- En 1983, il y avait 22 candidats sur une liste ouverte pour 11 postes

Marie-Claire : quels ont été les grands chantiers de vos mandats ?

Alexandre : les routes, la réfection de l'église et l'eau. A l'époque, les chemins piétonniers devenaient inutilisables et il a fallu faire des routes pour aller jusqu'aux villages comme Coat Huel, Pennaros, Kerfurus ; les agriculteurs devaient donner des bouts de parcelles (tout ça gratis) pour les routes car celles qui existaient étaient étroites et il fallait en plus arrondir les virages et défaire des talus ; donc ce n'était pas simple du tout L'autre grand chantier a été celui de l'eau ; celui-ci a démarré en 1957 ; il y a eu des études en 1957-58 car avant il fallait aller chercher l'eau à St Pierre avec une petite tonne ; il y avait une citerne au bourg seulement.



Pour procéder à l'installation de l'eau, on allait à travers champs avec pelles et pioches ; toute la commune a travaillé pour creuser les tranchées de 60 cm de profondeur. Le groupe d'adhérents qui a été constitué, a financé le début des travaux. La commune a récupéré le chantier plus tard, et l'entreprise Cadiou a posé les tuyaux. C'est comme cela que je suis devenu responsable de l'eau ; je connais les tracés et toutes les vannes par cœur et j'ai souvent, pendant des années arpenté les champs lorsqu'il y avait des fuites d'eau et qu'il fallait savoir où ça se passait ; j'ai été dérangé bien souvent pour cela.

Quant à l'église, lorsqu'il y avait des travaux et qu'un problème se posait, j'étais à côté, donc on venait me chercher.

Il faut dire aussi que certains de ces travaux se sont faits pendant des périodes où les finances de la commune étaient au plus bas ; l'entreprise Le Bras avait arrêté son activité et la menuiserie Bouroullec aussi ; il y a eu une bouffée d'oxygène dans les années 1990 quand l'entreprise Emily s'est installée sur Tréflévénéz.

&&&

Bravo et merci à Alexandre pour toute cette action au service de la commune. Il peut en être fier !



puis 1974.

Alexandre a également été président du syndicat d'élevage du canton (en 65 et pendant 3 ans) et il a reçu en 1995 la médaille d'honneur régionale départementale et communale : médaille de vermeil.

Comme vous pouvez le constater, Alexandre est la mémoire de Tréflévénéz et si vous voulez en savoir plus sur ce qui se passe et s'est passé à Tréflévénéz, sur la vie du bourg, les routes, l'eau, l'église, vous pouvez aller le voir ; mais il vaut mieux prendre rendez-vous car Alexandre est en semi retraite et donne dès qu'il le peut un coup de main à son fils Jean-Yves à la ferme avec ou sans son petit tracteur rouge Massey Ferguson qui marche à merveille de-

Marie-Claire Fouillard



